

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

COMMUNIQUE DU 24 JUIN 2021

RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE VIDELIO

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS EMISES PAR LA SOCIETE



INITIEE PAR

CROZALOC

AGISSANT DE CONCERT AVEC THEIA HOLDING, THEIA MANAGEMENT 1,
THEIA MANAGEMENT 2, TALIS ET COMIR

PRESENTEE PAR



ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

PRIX DE L'OFFRE :

2,60 euros (coupon attaché) par action Videlio

DUREE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation



Le présent communiqué est établi et diffusé par VIDELIO en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

Conformément aux dispositions de l'article 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 22 juin 2021 relative à l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société VIDELIO, apposé le visa n° 21-247 sur la note en réponse établie par VIDELIO (la « **Note En Réponse** »).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres et ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

AVIS IMPORTANT

Dans la mesure où les actions détenues par les actionnaires minoritaires de VIDELIO (hors les 1.602.762 actions auto-détenues par VIDELIO), ne représentent pas plus de 10% du capital et des droits de vote de VIDELIO, Crozaloc demandera à l'AMF, immédiatement après la publication du résultat définitif de l'Offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions non présentées à l'Offre en contrepartie d'une indemnité égale au prix proposé dans le cadre de l'Offre, soit 2,60 euros (coupon attaché) par action VIDELIO, conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de VIDELIO complétant la Note en Réponse ont été déposées auprès de l'AMF le 23 juin 2021 et mises à la disposition du public le même jour.

La Note en Réponse visée par l'AMF ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site Internet de VIDELIO (www.videlio.com), et peut être obtenu sans frais auprès de :

VIDELIO
13-15 rue Louis Kerautret Botmel – 35000 Rennes – France

CONTACTS

Gwénaëlle de Chambure
141 avenue des Grésillons – 92230 Gennevilliers
gdechambure@videlio.com

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

VIDELIO décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.